



Distr. générale
24 février 2021

Français
Original : anglais



Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
du Programme des Nations Unies pour l'environnement
Cinquième session

Nairobi (en ligne), 22 et 23 février 2021

Message issu de la réunion en ligne de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement

En prévision de la reprise de la session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en 2022 – Message issu de la cinquième session de l'Assemblée tenue en ligne à Nairobi les 22 et 23 février 2021^{1,2}

La cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à Nairobi,

Ayant eu lieu en ligne les 22 et 23 février 2021 pour ce qui est de sa première partie,
dans des circonstances exceptionnelles causées par la pandémie de COVID-19,

Estime qu'il faut d'urgence poursuivre les efforts visant à protéger la planète également
en cette période de crise,

Souhaite renforcer l'appui en faveur de l'Organisation des Nations Unies et de la coopération
multilatérale et reste convaincue qu'il est impératif de mener une action collective pour relever
les défis mondiaux,

Est vivement préoccupée par les effets dévastateurs causés dans le monde par la pandémie
de COVID-19, qui créent de nouveaux et graves problèmes sanitaires, socioéconomiques et
environnementaux, exacerbent ceux qui existent déjà, en particulier dans les pays en développement,
et sapent l'action collective menée en vue d'éradiquer la pauvreté et de réaliser le Programme de
développement durable à l'horizon 2030,

Est consciente que la santé et le bien-être humains dépendent de la nature et des solutions
apportées par cette dernière et sait que le monde se heurtera des risques récurrents de futures pandémies
si les modèles actuels non durables continuent d'être appliqués dans les interactions avec la nature,

Est vivement préoccupée par la perte continue de biodiversité, en particulier du fait de
la dégradation et de la fragmentation des écosystèmes et des habitats des espèces sauvages,
par les menaces qui pèsent sur les vies et les moyens de subsistance en raison des changements
climatiques ainsi que de la pollution et de la mauvaise gestion des déchets et des produits chimiques,
mettant en péril l'environnement et l'objectif primordial qu'est le développement durable,

¹ Le message contenu dans le présent document ne constitue pas un texte négocié issu de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement ni un précédent pour la reprise de la cinquième session ou pour toute autre session ultérieure de l'Assemblée.

² La version anglaise du présent message n'a pas été revue par les services d'édition.

Réaffirme le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui est l'autorité mondiale de premier plan en matière d'environnement, chargée de définir le programme mondial pour l'environnement, de promouvoir la mise en œuvre cohérente du volet environnement du développement durable au sein du système des Nations Unies et ayant autorité pour défendre la cause de l'environnement mondial,

Accueille avec intérêt la stratégie à moyen terme du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour 2022–2025, ainsi que le programme de travail et le budget pour 2022–2023. Remercie le Programme des Nations Unies pour l'environnement de la contribution qu'il a rapidement apportée à la dimension environnementale de la riposte socioéconomique à la COVID-19,

S'engage à soutenir une reprise durable et inclusive qui protège la planète, stimule la consommation et la production durables, revitalise les économies, crée des emplois décents et durables et favorise réellement l'éradication de la pauvreté, tout en renforçant la résilience future à des crises similaires,

Renforcera les efforts visant à mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba et réaffirme qu'il faut prendre des mesures urgentes pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030,

Souligne qu'il importe au plus haut point de faire des progrès dans le cadre de tous les mécanismes multilatéraux dédiés à l'environnement, en particulier la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris, la Convention sur la diversité biologique et les négociations pour un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, ainsi que les négociations concernant l'Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020,

Se réunira à nouveau en personne pour la reprise de la cinquième session à Nairobi au début de 2022 afin de poursuivre l'action commune, de renforcer les mesures en faveur de la nature pour atteindre les objectifs de développement durable et de promouvoir la mise en œuvre des résolutions et des décisions adoptées lors des précédentes sessions de l'Assemblée, notamment concernant l'avenir du rapport sur l'avenir de l'environnement mondial et les déchets et microplastiques dans le milieu marin,

Est résolue à célébrer le cinquantième anniversaire du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui a été créé par la résolution 2997 (1972) de l'Assemblée générale, et à contribuer aux festivités qui seront organisées à cette occasion à Nairobi au début de 2022,

Préconise que soit menée d'urgence une action collective, globale et reposant sur des données scientifiques dans le cadre de ses travaux et de ses décisions, à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
